Sandweiler, le 21 mai 2025

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie**, sise 18, rue Principale,** à Sandweiler**, mardi, le 27 mai 2025 à 18h00.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Office social « Ieweschte Syrdall » – Convention 2025
3. Enseignement fondamental de l'année scolaire 2025/2026 - Proposition de réaffectation des candidats sur base de la 1ière liste des postes vacants
4. UGDA - Organisation scolaire provisoire 2025/2026, fiche explicative du coût d'une heure de cours hebdomadaire et budget prévisionnel pour l'année scolaire 2025/2026
5. Don 2025/04 – Unicef Luxembourg dans le cadre du séisme au Myanmar
6. Etat des restants 2024
7. CIGR Syrdall Asbl – Confirmation de la décision de nomination des deux délégués pour le conseil d'administration par le collège des bourgmestre et échevins
8. Maison des jeunes à Sandweiler – Convention 2025
9. Règlement-taxes pour la fixation des prix des menus, de l'alimentation, des boissons, et des cautions lors des manifestations communales
10. Club Aktiv Plus « Club Syrdall » – Convention 2025
11. Piwitsch Asbl – Convention 2024
12. Contrat de location d'une partie de la parcelle 426/4134
13. Création de poste d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
14. Questions des conseillers communaux

Séance non publique

15. Engagement d'un employé communal pour les besoins des services administratifs

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre, **Le secrétaire communal,**